

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS FINANCIERS QUI PROMEUVENT DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

---

### **Covéa Profil Offensif D (FR0000445033)**

#### **I. Résumé**

Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales sans engagement d'effectuer des investissements durables. Le pourcentage minimal des investissements du fonds qui respecte ces caractéristiques s'élève à 80 %.

Les indicateurs de durabilité choisis permettent de mesurer le respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales du fonds, la Société de gestion se fonde, concernant l'investissement en OPC internes et externes, sur la part des investissements réalisés dans des fonds sous-jacents catégorisés « article 8 » et/ou « article 9 » au sens du Règlement SFDR.

En complément, la Société de gestion s'appuie, concernant l'investissement en titres en direct et en OPC internes gérés par Covéa Finance, sur :

1. La part de producteurs de pétrole et gaz non-conventionnels (conformément à la définition, seuils et paliers précisés dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct de l'OPC
2. La part d'entreprises dont une part de l'activité est liée au charbon (hors énergéticiens et conformément à la définition, seuils et paliers définis dans la politique d'exclusion de Covéa Finance) dans les investissements en direct de l'OPC

#### **II. Sans objectif d'investissement durable**

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

### III. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

- Part des investissements réalisés dans des fonds sous-jacents catégorisés « article 8 » et/ou « article 9 » au sens du Règlement SFDR.
- Part des entreprises exposées au pétrole et gaz non conventionnel et part des entreprises exposées au charbon (hors énergéticiens) à travers la politique d'exclusion applicable à tous les OPC gérés par Covéa Finance.

### IV. Stratégie d'investissement

L'objectif est d'offrir une gestion profilée d'un portefeuille investi en OPC et en valeurs mobilières françaises et étrangères : obligations, actions, titres de créances négociables et toute autre valeur négociée sur un marché réglementé.

Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie, dans un premier temps, sur les Perspectives Economiques et Financières (« PEF ») qui présente trois fois par an les scénarios macro-économiques par zone ou par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la société de gestion ainsi que sur les conclusions des comités de gestion mis en place par la société de gestion, notamment dans le cadre de la sélection de titres en direct.

L'équipe de gestion choisit de façon discrétionnaire ses investissements parmi différents OPC selon un processus de sélection de sociétés de gestion partenaires ("OPC externes"), y compris les OPC de la société de gestion ("OPC internes").

La sélection des sociétés de gestion partenaires est effectuée par l'équipe Multigestion. Dans le cadre de son activité principale de gestion de fonds de fonds, l'équipe Multigestion établit un questionnaire à partir de critères quantitatifs et qualitatifs extra-financiers (politique ESG, politique d'engagement, politique de vote, qualité de la gouvernance de la politique ESG de la société de gestion, existence d'une politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts, proximité avec les principes mis en œuvre par Covéa Finance en matière ESG (filtres d'exclusions sectorielles et normatives) et financiers (solidité bilancielle, structure de l'encours sous gestion, rentabilité, endettement, actionnariat, évolution des encours...). Cette analyse est complétée par une grille d'exclusion (critères d'exclusion : juridiction non coopérative, durée d'existence de la société de gestion trop récente, sanction à l'égard des dirigeants, ...) et de notation. Ces informations vont permettre d'attribuer une note à la société de gestion. Seules sont retenues les sociétés dont la note globale est supérieure à 12/20.

La décision d'ajouter ou de retirer une société de gestion de portefeuille à l'univers d'investissement est prise lors du Comité Multigestion. La liste des sociétés de gestion de portefeuille est revue a minima de façon annuelle. Elle peut également être revue de façon spontanée dans des circonstances exceptionnelles.

Les OPC externes sont sélectionnés dans les gammes de fonds des sociétés de gestion partenaires retenues. Pour intégrer l'univers d'investissement, chaque OPC externe doit répondre de manière documentée à un questionnaire précis établi par l'équipe Multigestion. De façon non exhaustive, les critères financiers et extra-financiers utilisés sont notamment les suivants :

- Univers d'investissement du fonds et instruments utilisés ;
- Objectifs, contraintes et stratégie d'investissement du fonds ;
- Thématiques en lien avec la durabilité et l'ESG (suivi de l'intensité des émissions carbone des entreprises, limitation des sociétés à forte intensité d'émissions carbone, communication de ces informations aux porteurs...);
- Moyens humains et techniques affectés à la gestion de l'OPC.

Une notation objective est alors attribuée à chaque fonds sans qu'elle ne détermine à elle seule la décision d'investissement. Cette appréciation globale aboutit à une recommandation ou une interdiction d'investissement.

## V. Proportion d'investissements

Le fonds n'a pas pour vocation de réaliser des investissements durables.

Covéa Finance prend en compte l'exposition directe à des fonds sous-jacents catégorisés « article 8 » et/ou « article 9 » au sens du Règlement SFDR pour déterminer la proportion des investissements alignées avec les caractéristiques E/S. (Pourcentage d'alignement : 80% minimum)

La valorisation de dérivés exposés à des émetteurs privés, des indices ou le change susceptibles d'être détenus en portefeuille, est prise en compte dans la valeur « autres investissements ». Pour plus d'informations veuillez-vous référer au *template* précontractuel, publié en annexe du prospectus disponible sur la page dédiée du site web Covéa Finance.

## VI. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

### Appréciation ESG :

Les critères extra financiers des investissements sont basés sur une grille de notation et une grille d'exclusion développées en interne par l'équipe Multigestion. Cette notation s'appuie sur à la fois sur des critères financiers, et des critères quantitatifs et qualitatifs extra-financiers.

## VII. Méthodes

Caractéristique E/S	Indicateurs de durabilité	Méthodes utilisées pour déterminer dans quelle mesure les caractéristiques sociales ou environnementales promues par le produit financier ont été atteintes
L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion des émetteurs privés liés aux énergies non-conventionnelles (pétrole, gaz de schiste) ou au charbon (sauf producteurs d'énergie)	- Part des entreprises exposés au charbon (hors énergéticiens) - Part des entreprises exposés aux énergies non-conventionnelles	Les indicateurs choisis mesurent directement le respect de la caractéristique environnementale pour les investissements en direct et en OPC internes gérés par Covéa Finance de l'OPC, dans la mesure où un faible part d'entreprises exposées au charbon/exposées au pétrole/gaz non-conventionnel correspond à une application efficace de la politique d'exclusion.
L'application de la méthodologie de sélection des fonds sous-jacents selon des critères quantitatifs et qualitatifs extra-financiers.	Part des investissements réalisés dans des fonds sous-jacents catégorisés « article 8 » et/ou « article 9 » au sens du Règlement SFDR	La méthodologie privilégie des fonds qui démontrent la promotion de caractéristiques environnementales et sociales et/ou réalisent des investissements durables.

## VIII. Sources et traitement des données

### OPC gérés par Covéa Finance :

La politique d'exclusion repose sur les données fournies par deux prestataires de données indépendant : ISS (fournisseur privé de données) et Urgewald (organisation environnementale et sociale non-lucrative).

ISS (Institutional Shareholder Services) est une société privée détenue majoritairement par Deutsche Borse Group fournissant de multiples services à destination d'investisseurs et couvrant plus 80 000 émetteurs. Urgewald est une organisation non gouvernementale fournissant des données sur les sociétés liées au charbon et aux industries pétrolières et gazières.

### OPC externes :

Les données recueillies trouvent leur source dans le questionnaire établi par l'équipe Multigestion et transmis aux sociétés de gestion partenaires et éventuellement, en fonction des données disponibles des OPC externes, dans la transparence des portefeuilles sous-jacents.

## Limites aux méthodes et aux données

### **OPC gérés par Covéa Finance :**

Les données fournies par ces prestataires, mis à jour trimestriellement, sont issues de leurs recherches et des questionnaires qu'ils soumettent aux émetteurs. Elles sont donc par définition dépendantes de la transparence de ces dits émetteurs.

### **OPC externes :**

Les données recueillies dans le cadre des questionnaires sont directement transmises par les sociétés de gestion partenaires dans le cadre de l'activité de fonds de fonds.

## **IX. Diligence raisonnable**

Afin de respecter les caractéristiques E/S du produit, l'équipe Recherche effectue pour les OPC qu'elle gère, et en fonction des actifs détenus en portefeuille, les diligences suivantes :

- Émetteurs souverains : Une appréciation de données E, S et G à partir de données publiques agrégées dans une base de données interne.
- Émetteurs privés : Une appréciation et notation sur la base de données fournis par des prestataires externes spécialisés, rapports publiés par l'émetteur, d'autres informations publiques ainsi que de données obtenus lors de l'échange direct avec l'émetteur.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre politique ESG.

Par ailleurs, pour la sélection des OPC externes, l'équipe Multigestion s'appuie sur la grille qu'elle a mis en place dans son processus de sélection et qui est renseignée par les sociétés de gestion partenaires externes. Ces diligences intègrent des critères extra-financiers contribuant à l'élaboration d'une appréciation globale déterminant ainsi la sélection ou non de la Société et/ou de l'OPC cible.

## X. Politiques d'engagement

Pour plus d'informations veuillez-vous référer aux politiques ESG, engagement actionnarial et exclusion mises à disposition sur le page dédiée du site internet de Covéa Finance.

### **Disclaimer :**

Le règlement (UE) 2019/2088, dit « Règlement Disclosure ou SFDR » adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'Union Européenne le 27 novembre 2019 impose aux acteurs financiers de nouvelles obligations de transparence en matière de communication d'informations extra-financières.

Les caractéristiques de nos produits financiers auxquelles vous allez effectivement accéder sont destinées à vous présenter des informations en matière de durabilité en application de ce règlement.

Ces informations complètent certaines caractéristiques extra-financières des OPC gérés par notre Société de gestion figurant dans leur prospectus complet et notamment l'annexe précontractuelle « SFDR » de chacun de nos OPC. Pour plus de précisions, nous vous invitons à en prendre connaissance avant toute décision d'investissement. Les informations, services et produits présentés sont susceptibles d'évoluer à tout moment, et de façon unilatérale par Covéa Finance. La responsabilité de Covéa Finance ne saurait être engagée à ce titre.

Elles ne constituent en aucun cas un support promotionnel, une sollicitation, un conseil ou une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers.

Les personnes qui sont soumises à des restrictions interdisant la publication ou l'accès aux informations contenues sur les pages suivantes, tels que les ressortissants des États-Unis, ne sont pas autorisées à y accéder.

Covéa Finance décline toute responsabilité en cas d'utilisation de ce site effectuée en violation de ces conditions d'accès ou en cas d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations contenues dans les pages suivantes.